

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Centre Communal d'Action Sociale
d'Onet-le-Château



Table des matières

PREAMBULE	3
CONTEXTE GENERAL	3
CONTEXTE LOCAL, ENJEUX	4
I. <u>RETROSPECTIVE DES BUDGETS DU CCAS 2019 – 2023</u>.....	5
<u>A) Section de fonctionnement</u>	6
1. Recettes de fonctionnement.....	6
2. Dépenses de fonctionnement.....	6
<u>B) Section d'investissement</u>	7
1. Recettes d'investissement.....	7
2. Dépenses d'investissement.....	7
II. <u>PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024</u>.....	8
<u>A) Section de fonctionnement</u>	9
1. Recettes de fonctionnement.....	9
2. Dépenses de fonctionnement.....	9
<u>B) Section d'investissement</u>	9
3. Recettes d'investissement.....	9
4. Dépenses d'investissement.....	9

PREAMBULE

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre en être pris acte par une délibération spécifique.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

CONTEXTE GENERAL

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Au niveau international tout d'abord, selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023. Mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise, plus faible que prévue, enregistrée en Chine.

L'inflation pourrait à nouveau s'avérer persistante, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires seraient à même de subir de nouvelles perturbations.

Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance au niveau mondial.

Par ailleurs, la dette publique reste à des niveaux élevés dans nombre de pays.

Au niveau national, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) 2024 tablent sur une croissance à + 1 %, et sur un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée.

Les services deviendraient les principaux contributeurs d'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.).

Cela ne remettrait toutefois pas en cause la baisse progressive de l'inflation : les prix des services ne connaissent plus d'accélération depuis plusieurs mois, et la croissance des salaires a atteint son apogée au second semestre 2023.

Le reflux observé de l'inflation et le bon ancrage des anticipations suggèrent par ailleurs l'absence de risque de boucle « prix-salaires ». L'inflation sous-jacente resterait ainsi proche de l'inflation totale, pour s'établir potentiellement à quelques 2,4 % en 2024.

En 2024, le solde public serait susceptible de s'améliorer par rapport à 2023 pour atteindre - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance à 1,4 %, puis, finalement abaissée à 1 %, celle-ci resterait assez peu dynamique.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Les Collectivités Locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif annuel de progression de leurs dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 % au taux de l'inflation.

CONTEXTE LOCAL, ENJEUX ET ORIENTATIONS

Le Centre Communal d'Action Sociale n'échappe pas à ce contexte particulier car il dépend directement des finances de la Ville.

Pour l'année à venir, la Municipalité entend poursuivre sa politique sociale en faveur des Castonétois en apportant un accompagnement et un soutien aux personnes les plus fragiles et en maintenant l'ensemble des aides et des actions, essentiellement gratuites pour les publics.

La Municipalité continuera à participer à la politique du CCAS par une subvention indispensable à la pérennité de ses actions et de ses activités. Toutefois, une vigilance est apportée aux dépenses de fonctionnement qui doivent être maîtrisées.

Aussi, à échéance du bail de location des locaux du CCAS, le service rejoindra les locaux du Patio Centre social. L'épicerie sociale du RSO est intégrée à ce projet de transfert. Ce choix permettra de gagner en cohérence en rassemblant les services du Pôle des Solidarités et en facilitant ainsi l'accès aux droits et le travail en réseau tout en réalisant des économies substantielles en termes de dépenses de fonctionnement, en mutualisant les locaux.

Le projet d'action sociale à l'échelle du CCAS

Le CCAS anime à l'échelle du territoire d'Onet-le-Château, une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées. Il intervient sous forme de prestations remboursables ou non remboursables dans le cadre de ses commissions permanentes. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire que sont l'aide sociale à l'hébergement et l'aide-ménagère, la domiciliation administrative et la tenue de registres nominatifs liés au plans canicule et grand froid (Article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

L'action sociale et solidaire s'organise autour d'un accueil inconditionnel. Le CCAS oriente ses actions auprès d'un large public : seniors, personnes handicapées, personnes en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, migrants, dans les différents domaines de l'insertion sociale : accès aux droits, insertion, santé... en luttant contre toutes les formes d'exclusion.

Ses actions en matière de prévention santé, notamment dans le cadre de MARS BLEU et OCTOBRE ROSE, sont ouvertes au grand public afin de sensibiliser largement les personnes au dépistage et à l'information autour de l'équilibre alimentaire notamment.

L'épicerie sociale du Relais Solidarité Onet inscrit son action dans une démarche d'aide alimentaire préservant la dignité des bénéficiaires. L'association propose une aide alimentaire avec une contribution financière réduite. Elle est aussi un lieu d'accueil ouvert et chaleureux animé par une équipe de bénévoles.

Le CCAS d'Onet-le-Château est animé par une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire.

Par exemple, elle a mis en place à compter de 2023, un partenariat avec l'association Mut'Com avec le développement d'une mutuelle communale proposant aux administrés une couverture maladie complémentaire à tarifs négociés. Cette action a remporté un franc succès permettant l'adhésion de 77 personnes dont 31 actifs et 46 retraités.

L'action du CCAS est également présente au travers de projets transversaux avec par exemple la Convention Territoriale Globale ou des projets interservices.

I. RETROSPECTIVE DES BUDGETS DU CCAS 2019 - 2023

Le budget du CCAS retrace les différentes attributions qui relèvent des textes réglementaires et des orientations délibérées par le Conseil d'Administration.

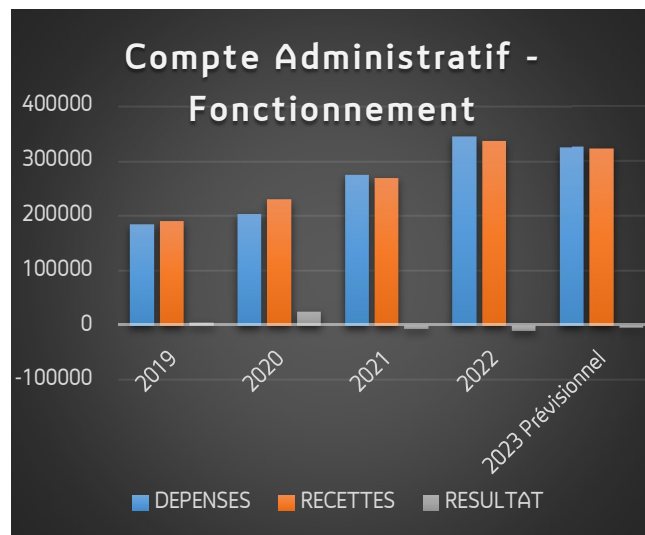
Pour rappel, le budget primitif 2023 du CCAS se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	343 538 €	343 538 €
Investissement	81 333 €	81 333 €
Total du budget	424 871 €	424 871 €

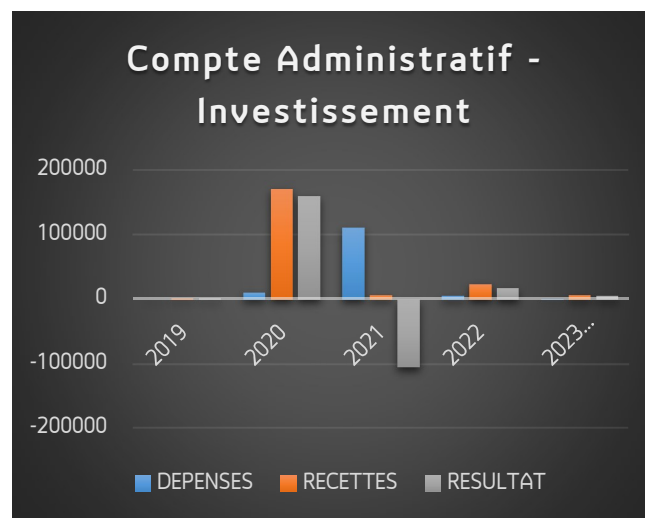
Analyse rétrospective 2019 – 2023 du budget du CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2019	184 335 €	190 541 €	6 206 €
2020	203 673 €	230 053 €	26 380 €
2021	274 298 €	268 724 €	-5 574 €
2022	346 692 €	337 851 €	-8 841 €
2023 Prévisionnel	325 722 €	322 585 €	-3 137 €



	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2019	0 €	1 711 €	1 711 €
2020	11 087 €	170 686 €	159 599 €
2021	111 470 €	6 544 €	-104 926 €
2022	6 128 €	23 488 €	17 360 €
2023 Prévisionnel	1 000 €	6 393 €	5 393 €



A) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 par le Centre Communal d'Action Sociale se composent essentiellement de la manière suivante :

- Subvention de la ville au CCAS : 237 060 €
- Remboursement salaires et charges courantes du RSO : 66 502 €
- Subventions du Département, CARSAT et Rodez Agglomération : 17 000 €

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 par le Centre Communal d'Action Sociale se composent essentiellement de la manière suivante :

- Remboursement à la commune des frais de personnel : 123 553 €
- Forfait services supports de la ville au CCAS : 18 000 €
- Charges courantes (loyers local CCAS, salle d'activités et appartement les Orchidées, fluides, ménage, assurances...): 50 187,31 €
- Subvention de fonctionnement au RSO : 66 033 € prévus, et 50 415€ versés
- Aides financières (loyers, eau, aides diverses...): 5 255,39 €
- Activités de prévention (séniors, jeunesse active, octobre rose) : 9 642,20 €
- Repas des aînés : 34 282,93 €

Point sur les effectifs du CCAS

Le CCAS compte quatre agents soit 3,8 ETP. Un nouveau référent Epicerie Sociale est arrivé à compter du 1^{er} janvier 2023. En septembre 2023, la responsable action sociale et la responsable administrative ont quitté le service. Elles ont été remplacées par une responsable du CCAS et un agent chargé de l'accueil, du suivi administratif et comptable.

Evolution de la masse salariale depuis 2019 :

Année	Budget voté
2019	76 500 €
2020	138 000 €
2021	135 800 €
2022	165 221 €
2023	126 234 €

Effectifs du CCAS au 01/01/2024 :

Fonction	Statut	Taux d'emploi
Responsable du CCAS	Non titulaire	Temps complet
Agent chargé de l'accueil, du suivi administratif et comptable	Non titulaire	Temps complet
Référent Epicerie Sociale	Non titulaire	Temps non complet 80 %
Référent séniors – adulte relais	Non titulaire	Temps complet

B) Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées en 2023 proviennent essentiellement :

- du solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 72 033,07 €
- des opérations d'amortissement : 5 379,63 €
- du FCTVA : 13,39 €

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 1 000 €.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le budget du CCAS est établi selon la nomenclature M57.

II. PERSPECTIVES D' ACTIONS ET PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

Si, matériellement, l'année 2024 sera marquée par le transfert des locaux du CCAS au Patio Centre social, sur le plan des missions, les actions du CCAS seront maintenues et de nouvelles actions ou projets seront étudiés et/ou développés.

Actions à l'échelle du service :

- Organiser le transfert du CCAS et de l'épicerie sociale dans les locaux du Patio,
- Participer à la mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité en lien avec le Patio Centre Social, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental,
- Développer des outils d'informations du public sur les missions du CCAS et de l'épicerie sociale,
- Elaborer l'Analyse des Besoins Sociaux,
- Participer à la mise en réseau des acteurs de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité.

Actions par activité :

SENIORS

- Poursuivre les actions en direction des séniors afin de rompre l'isolement : ateliers, activités variées, visites à domicile, contacts téléphoniques et voyage ou repas annuel,
- Développer des projets de partenariat.

PREVENTION/INSERTION

- Maintenir le partenariat établi avec le CRCDC OC et la Ligue Contre le Cancer dans le cadre des actions initiées depuis 2017 avec les opérations Octobre Rose et Mars Bleu,
- Développer les actions d'accompagnement en faveur des publics du CCAS, en favorisant les publics les plus fragilisés.

EPICERIE SOCIALE

- Repenser l'épicerie sociale dans sa dimension d'accueil et d'accompagnement du public (nouvelle organisation des locaux suite au transfert) et réinstaurer un point d'accueil convivial,
- Maintenir les actions d'aide, de soutien et d'accompagnement auprès des personnes qui fréquentent l'épicerie sociale et renouveler l'accès direct en faveur des étudiants durant toute leur année scolaire.

Pour parvenir à ces résultats, voici en détail les recettes et dépenses présentées par section :

A) Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour 2024 s'élèvera à 339 851 €. Les dépenses enregistrent globalement une baisse par rapport à l'exercice N-1 du fait d'une diminution de la masse salariale mais aussi des frais de location, de charges courantes et d'entretien, à résiliation du bail au 31/10/2024.

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles restent stables et seront principalement constituées de :

- Dotation de la ville au CCAS : 239 970€
- Remboursement salaires et charges courantes du RSO : 44 472 €
- Subventions organismes divers (Conseil Départemental, Rodez Agglomération, CARSAT) : 17 000 €

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles seront principalement constituées de :

- Remboursement à la commune des frais de personnel : 130 000 €
- Charges courantes (loyers local CCAS et salle d'activités, fluides, ménage, assurance...) : 69 700 €
- Forfait services supports de la ville au CCAS : 18 000 €
- Subvention de fonctionnement au RSO : 65 051 €
- Aides financières (loyers, eau, aides diverses...) : 5 500 €
- Activités de prévention (activités séniors, voyage séniors, jeunesse active, octobre rose) : 13 600 €
- Repas des aînés 38 000 €

B) Section d'investissement

La section d'investissement prévisionnelle pour 2024 s'élève à 85 926,09 €.

1. Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement pour 2024 seront essentiellement constituées du solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 77 426,09 €. Cette somme résulte de l'addition du solde d'exécution de la section d'investissement de 2023 (72 033,07 €) et des recettes réalisées en 2023 (6 393,02 €), de laquelle ont été déduites les dépenses d'investissement réalisées en 2023 (1 000€).

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues en 2024 seront constituées d'immobilisations corporelles pour un montant de 15 300€ et un reste d'excédent de 40 000 € sera positionné sur l'aménagement extérieur des futurs locaux.